

COMMUNE DE PUYLAUSIC**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du jeudi 14 avril 2016

L'an deux mille seize, le quatorze avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Bernard BEYRIA, Pascal RIQUET, Philippe ARSEGUET, Annie COT, Bernard BLONDES, Chantal CARSALADE, Christian LACAZE, Raymond LAFFONT, André MANGIN, Martine MARTEL.

Était absent et excusé : Christian HUC DUZAN.

Pascal RIQUET a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 1^{er} avril 2016

Ordre du jour :

1. Vote du compte administratif 2015,
2. Approbation du compte de gestion 2015,
3. Affectation du résultat 2015,
4. Vote des taux des taxes directes locales pour 2016,
5. Vote du budget 2016,
6. Revalorisation du loyer du logement communal,
7. Questions diverses.

1/ Vote du compte administratif 2015

Monsieur le Maire assiste à la réunion mais ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal RIQUET, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Bernard BEYRIA, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

➤ Section de Fonctionnement :	Excédent :	119 323,23 €
➤ Section d'Investissement :	Excédent :	11 723,69 €
➤ Résultat global de clôture de l'exercice :		131 046,92 €

- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **Vote et arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus.**

(Délibération 2016-1)

2/ Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Trésorier Payeur Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité du compte de gestion,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

(Délibération 2016-2)

3/ Affectation du résultat 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 =	+ 51 536,26 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent =	+ 83 449,22 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 =	+ 119 323,23 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution bénéficiaire	
Soldes des restes à réaliser =	- €
Excédent de financement à la section d'investissement =	11 723,69 €

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

• le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 :	
« excédent de fonctionnement reporté » =	79 323 €
• couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068	
« excédents de fonctionnement capitalisés » =	40 000 €

(Délibération 2016-3)

4/ Vote des taux des taxes directes locales pour 2016

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2016, **Monsieur le Maire** présente à l'assemblée les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Il demande au Conseil Municipal de fixer les taux pour 2016.

Où l'exposé du Maire, **le Conseil Municipal** décide d'appliquer les taux suivants :

- | | | | |
|---|--------------------------|---------|---|
| ➤ | Taxe d'habitation : | 19.66 % | et un produit correspondant de 22 924 € |
| ➤ | Taxe foncier bâti : | 14.66 % | et un produit correspondant de 10 878 € |
| ➤ | Taxe foncière non bâti : | 50.40 % | et un produit correspondant de 9 072 € |
| ➤ | Taxe professionnelle : | 20.23 % | et un produit correspondant de 566 € |

Soit un produit attendu de la fiscalité directe locale de 43 440 €.

Le prélèvement GIR de 8 624 € est inscrit à l'article 73923.

(Délibération 2016-4)

5/ Vote du budget 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2016 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ladite proposition.

Où l'exposé du Maire, **le Conseil Municipal** décide :

- d'adopter le budget primitif 2016 par 10 voix pour et 0 voix contre, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	144 125 €	188 667 €
Section d'investissement	84 000 €	84 000 €

- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

(Délibération 2016-5)

6/ Revalorisation du loyer du logement communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le loyer mensuel du logement communal loué à M.Daniel JAQUET et Mme Hélène LÉONARD. Le loyer n'a pas augmenté en 2015, conformément aux indices de référence INSEE. Il est de 445,29 € depuis le 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire indique que le loyer mensuel peut être réévalué à compter du 1^{er} mai 2016 et porté à 446,20 €.

Il rappelle que le montant mensuel des charges liées au chauffage est fixé à 90 € par délibération du 14 janvier 2013. Ce montant ne couvre pas les dépenses annuelles de fourniture gaz. Monsieur le Maire propose de réévaluer cette répartition à 92 € par mois.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- Porte le montant mensuel du loyer à 446,20 € à compter du 1^{er} mai 2016,
- Le montant mensuel des charges est fixé à 92 € à compter du 1^{er} mai 2016.

Comme il a été prévu dans les délibérations précédentes, une régularisation des charges sera calculée et demandée.

(Délibération 2016-6)

La séance est levée à 23 heures.